

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Burpee* (*Sunbury*) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger le délai pour l'imposition de certains droits de douane et d'exécise, et pour établir des restrictions plus sévères sur la vente et la fabrication des liqueurs enivrantes dans les territoires du *Nord-Ouest*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Stirton* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, Que l'amendement soit maintenant pris en considération.

L'amendement est alors lu pour la première et seconde fois, et adopté.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe,

*Ordonné*, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour éviter les doutes, quant à l'application de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 35, au district d'*Algoma*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Cheval* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre certains actes relatifs à la prompt administration de la justice en matières criminelles à la province de *Manitoba*, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette chambre se forme en le dit comité.

La chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Laflamme* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.